

Certificat de matelot électrotechnicien

RNCP39405 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31883, 24054, 31870
Code(s) ROME	N3102, I1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer<http://www.formation-maritime.fr>**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES MINISTERE TRANSITION ECOLOGIQUE ET COHESION DES TERRITOIRES
CHARGE DE LA MER ET BIODIVERSITE · SIRET : 13002215500019**

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME JACQUES CASSARD	19442313300017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW) établit les normes internationales de qualification professionnelle que les gens de mer doivent remplir pour exercer des fonctions principales et des fonctions spécifiques à bord d'un navire de commerce ou de plaisance professionnelle. Elle identifie et encadre les titres (brevets et certificats d'aptitude pour fonctions principales ou spécifiques) ou attestations pour fonctions spécifiques requis à bord d'un navire.

La convention STCW :

- nomme chacune des compétences composant le titre ou l'attestation, sous forme de connaissances à détenir, de gestes ou de procédures à exécuter pour pouvoir exercer à bord les fonctions et tâches associées à la certification ;
- détaille la totalité des connaissances théoriques et pratiques correspondant à chacune de ces compétences (« connaissances, compréhension, aptitude ») ;
- précise la méthode et les critères d'évaluation de l'acquisition des compétences ;

Ces compétences sont regroupées sous forme de modules. Chacun des modules constituant un titre professionnel maritime (brevet, certificat d'aptitude, attestation) doit être validé pour que le titre ou l'attestation soit délivré.

La convention STCW est intégrée en droit français. Les titres et attestations qu'elle encadre sont des certifications ou habilitations créées par le ministère de la mer, ministère certificateur. Certaines peuvent avoir une durée de validité limitée et être soumises à renouvellement.

Le titulaire du certificat de matelot électrotechnicien peut exercer des fonctions à la machine au niveau appui et naviguer sur des navires armés au commerce et à la plaisance conformément aux prérogatives qui lui sont associées.

ACTIVITÉS VISÉES

Le certificat de matelot électrotechnicien est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et de service en mer requises pour exercer les fonctions de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

Il s'agit d'un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer des fonctions à la machine sur des navires armés au commerce et à la plaisance d'une puissance propulsive égale ou supérieure à 750 kW.

Le matelot électrotechnicien exerce les activités suivantes :

1. Gestion de l'électrotechnique, l'électronique et des systèmes de commande à bord
 - Contribuer à la surveillance du fonctionnement des systèmes et machines électriques
 - Faire fonctionner les générateurs et systèmes de distribution
 - Faire fonctionner et entretenir les systèmes électriques de plus de 1000v
 - Utiliser l'outillage à main, les instruments d'essai et de mesure électriques et électroniques pour les opérations de localisation des pannes, d'entretien et de réparation
 - Entretenir et réparer le matériel électrique et électronique
2. Participation à l'entretien et la réparation des machines du navire
 - Participer à l'entretien et à la réparation des systèmes et machines électriques à bord
 - Entretenir et réparer les systèmes électriques, électroniques et de commande des auxiliaires de pont et du matériel de manutention de la cargaison
 - Entretenir et réparer les systèmes de commande et de sécurité de l'équipement hôtelier
3. Aide au contrôle de l'exploitation du navire
 - Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
 - Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin
 - Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. En matière de gestion de l'électrotechnique, l'électronique et des systèmes de commande à bord
 - Surveiller le fonctionnement des systèmes électriques, électroniques et de commande afin de garantir un fonctionnement conforme aux manuels d'utilisation
 - Assurer le fonctionnement des générateurs et systèmes de distribution en toute sécurité
 - Assurer l'exploitation et l'entretien des systèmes électriques à haute tension (de plus de 1000volts) en toute sécurité
 - Utiliser l'outillage à main, les instruments d'essai et de mesure électriques et électroniques pour les opérations de localisation des pannes, d'entretien et de réparation conformément aux procédures en vigueur sur le navire
 - Entretenir et réparer le matériel électrique et électronique à bord en observant les règles de sécurité
2. En matière de participation à l'entretien et la réparation des machines du navire
 - Entretenir et réparer les systèmes et machines électriques à bord grâce à la vérification, la détection des pannes, l'entretien et la remise en état de marche du matériel
 - Participer à l'entretien et la réparation des systèmes électriques, électroniques et de commande des auxiliaires de pont et du matériel de manutention de la cargaison en toute sécurité et dans le respect des consignes données par l'officier
 - Entretenir et réparer les systèmes de commande et de sécurité de l'équipement hôtelier en appliquant des procédures sûres d'entretien et de réparation (détection des défauts de fonctionnement des appareils, localisation des pannes et mesures visant à prévenir les avaries)
3. En matière d'aide au contrôle de l'exploitation du navire
 - Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail : utilisation de l'équipement de protection individuelle, connaissance des pratiques de travail sûres (protection contre les risques chimiques, les risques biologiques, prévention des blessures...)
 - Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin en appliquant les méthodes d'élimination des polluants marins
 - Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord conformément aux consignes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du certificat de matelot électrotechnicien peut naviguer sur des navires armés au commerce et à la plaisance d'une puissance propulsive égale ou supérieure à 750 kW.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le

matelot électrotechnicien peut exercer des tâches en matière d'électrotechnique, d'électronique et de système de commande, en matière d'entretien et de réparation du matériel à bord, ainsi qu'en matière de contrôle de l'exploitation du navire et d'assistance aux personnes à bord.

Le matelot électrotechnicien peut poursuivre sa carrière et accéder à des titres de niveau opérationnel et/ou de niveau direction par la formation continue. Le matelot électrotechnicien peut ainsi prétendre à des fonctions d'officier électrotechnicien après l'obtention d'un brevet d'électrotechnicien.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports. Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :
 - la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets de veille (Convention dite STCW) telle que modifiée,
 - la convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Convention dite STCW-F),
- au niveau européen par :

La directive 2005/45/CE du 7 septembre 2005 concernant la reconnaissance mutuelle des brevets de gens de mer délivrés par les Etats membres,

La directive 2022/993/CE du 8 juin 2022 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer, telle que modifiée,

- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),

Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée à la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.

Pour garantir le maintien des compétences des marins, ces brevets doivent être revalidés tous les 5 ans.

Des conditions d'âge pour la délivrance du titre de formation professionnelle maritime sont également fixées réglementairement.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 189 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible) A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	19 684

Jugés difficiles à recruter	65 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La délivrance du certificat de matelot électrotechnicien est soumise au respect des conditions de l'arrêté du 30 mai 2016 relatif à la délivrance du certificat de matelot électrotechnicien, parmi lesquelles une condition d'aptitude médicale spécifiée dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Conformément à l'arrêté 30 mai 2016 relatif à la délivrance du certificat de matelot électrotechnicien, tout candidat à un certificat de matelot pont doit :

1° Détenir les modules suivants (quelle que soit la voie d'acquisition de ces modules) :

- Module E1-Appui Electrotechnique, électronique et systèmes de commande au niveau d'appui
- Module E2-Appui Entretien et réparation au niveau d'appui

2° Détenir les certificats mentionnés ci-dessous lorsque les candidats n'en sont pas titulaires ou revalider ces derniers lorsque ceux-ci sont soumis à revalidation et arrivent à échéance au cours du cursus de formation ou bien dans les douze mois suivant la fin de ce cursus :

- Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ;
- Certificat de sensibilisation à la sûreté ;
- Attestation de formation de base à la haute tension ;
- Attestation de formation avancée à la haute tension.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Conformément à l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime, le jury est désigné par le directeur interrégional de la mer compétent et comprend :

1. Un président, cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime, ou un professeur appartenant à un corps civil ou militaire de l'enseignement maritime secondaire ou supérieur ou, à défaut, tout autre professeur chargé de cours dans l'enseignement maritime, désigné après avis de l'inspecteur général de l'enseignement maritime ;

2. Deux membres :

1 . Un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime ou un professeur appartenant à un corps civil ou militaire de l'enseignement maritime secondaire ou supérieur ou, à défaut, tout autre professeur chargé de cours dans l'enseignement maritime, vice-président ;

2 . Une personnalité qualifiée.

Des membres suppléants peuvent également être désignés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

L'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience encadre la composition du jury :

1° Les jurys de validation des acquis de l'expérience sont organisés en trois catégories : les jurys pont, les jurys machine et les jurys électrotechnique.

2° La composition de chacun des jurys de validation des acquis de l'expérience pont, machine et électrotechnique est fixée ainsi qu'il suit :

Président : l'inspecteur général de l'enseignement maritime ou son représentant.

Membres :

- un officier ou un cadre A de corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime ;
- un représentant d'employeurs de marins ;
- un représentant des organisations syndicales de marins ;
- un professeur d'un centre de formation.

Des membres supplémentaires peuvent être adjoints en qualité d'experts aux jurys de validation des acquis de l'expérience en cas de besoin.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	01/01/2030
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28316

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formations.mer.gouv.fr/qualifications-pour-fonctions-principales-88>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39405/>

Où se former

Formations référencées	1
------------------------	---

Organismes	1
------------	---

Régions couvertes	1
-------------------	---

Prix indicatif	3 805 €
----------------	---------

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
----------------------	---

Parcours menés à terme	7
------------------------	---

Taux d'achèvement	100 %
-------------------	-------

Période	05/2025 – 06/2026
---------	-------------------

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10
----------------------	----

Montant total engagé	24 600 €
----------------------	----------

Coût moyen par dossier	2 460 €
------------------------	---------

Durée moyenne	203 h
Période	01/2025 – 09/2026
France compétences	87 %
France Travail	9 %
Reste à charge titulaire	2 %
Compte d'engagement citoyen	2 %
OPCO	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.